



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six janvier à dix-sept heure trente,  
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué  
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,  
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal le 18 janvier 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	9
Procuration	0
Votants	9

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,  
Mrs RAGUES Christian, ESCANDE Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET  
Jean-Marie, ALBE Jean-Luc, SAUVAIRE Marc

Absents : THION Jean-Claude

Procurations :

Vote :

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

### DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT VOIRIE COMMUNALE

Lors du conseil municipal du 09 décembre, Mme le Maire a exposé que plusieurs murs de soutènement se sont effondrés en 2022 et 2023 sur la voirie communale. Il est nécessaire de les reconstruire pour ne pas mettre en péril les voiries concernées. Plusieurs entreprises ont été consultées. Après délibération, il avait été décidé de demander des précisions auprès des entreprises consultées.

Considérant que seules 2 entreprises ont répondu aux sollicitations, l'entreprise SEVIGNE à Aguessac (12) et l'entreprise LMJ SAS à Molières-Cavaillac,

Considérant l'urgence des travaux qui concernent des accès aux habitations pour certains,

Mme la Maire propose que les travaux soient réalisés en deux tranches compte tenu de l'ampleur des travaux et propose de retenir l'entreprise SEVIGNE, mieux-disante, pour un montant de **57 371.50€ HT** pour une première tranche et **41 878€ HT** pour une deuxième tranche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette proposition et décide pour la mission de réfection des murs de soutènement de retenir l'entreprise SÉVIGNÉ, pour un montant de **57 371.50€ HT** pour une première tranche et **41 878€ HT** pour une deuxième tranche.

- Charge Mme le Maire de solliciter les financements disponibles pour soutenir l'opération.

- Charge Madame le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, le 26 janvier 2024

Mme le Maire  
Irène LEBEAU

